



VILLE  
DE  
SAINT JEAN DE  
BOURNAY  
ISÈRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT JEAN DE BOURNAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants ;

Vu le Code du Commerce, notamment les articles L310-2 et R310-8 ;

Vu le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L310-2 du Code du Commerce ;

Vu l'arrêté interministériel du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage ;

**Vu la demande en date du 12/02/2025 formulée par Mme SERCLERAT Béatrice domiciliée au 145 B Allée des Guinetières 38440 MOIDIEU-DETOURBE afin d'organiser une vente au déballage dit « VIDE MAISON ».**

CONSIDÉRANT que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Il est accusé réception de la déclaration faite par Mme. SERCLERAT Béatrice. Le demandeur est donc autorisé à organiser une vente au déballage dit « VIDE MAISON » du 08/03/2025 au 09/03/2025 pour une durée de 2 jours, au 186 chemin du Beauregard à SAINT JEAN DE BOURNAY 38440.

**ARTICLE 2 :** LE DEMANDEUR s'engage à ce que les marchandises proposées soient des objets personnels, d'occasion et/ou usagés uniquement.

**ARTICLE 3 :** Les services de la Police Municipale, de la Gendarmerie Nationale et le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera affiché sur place.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois suivant la présente notification devant le Tribunal Administratif à GRENOBLE.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale

Auteur de l'acte : Le Maire, Franck POURRAT,  
Affichage et publication le : 18/02/2025

N° 2025/T/042

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Le demandeur

Fait à SAINT JEAN DE BOURNAY,  
Le jeudi 13 février 2025.

Le Maire,  
M. Franck POURRAT.



Auteur de l'acte : Le Maire, Franck POURRAT,  
Affichage et publication le : 18/02/2025